

Déclaration d'Eduard Ludwig sur la répartition des sièges à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1956)

Légende: En 1956, après l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe, Eduard Ludwig, ministre plénipotentiaire et observateur officiel du gouvernement de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe, demande une augmentation du nombre de sièges attribués aux représentants autrichiens à l'Assemblée consultative.

Source: Conseil de l'Europe-Documents du Comité des ministres. Confidentiel. 1956- I (Janvier-juin 1956). 1956. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_d_eduard_ludwig_sur_la_repartition_des_sieges_a_l_assemblee_consultative_du_conseil_de_l_europe_1956-fr-837a467d-7cdd-4912-915c-baf235aafcf7.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Déclaration de M. Ludwig, observateur du gouvernement autrichien

Monsieur le Président,

Je vous remercie des aimables paroles avec lesquelles vous avez salué l'adhésion de la République Fédérale d'Autriche au Conseil de l'Europe. Je ne veux pas m'étendre sur la longue histoire de l'occupation de l'Autriche. En 1946, nous avons réussi à participer aux Conférences de Gstaad, d'Interlaken, à la grande Conférence de La Haye et, après la fondation du Conseil de l'Europe, nous avons assisté en qualité d'observateurs aux sessions parlementaires et aux réunions des commissions avec tous les droits excepté le droit de vote. Mais c'était seulement une représentation parlementaire. Le Gouvernement ne pouvant pas donner son consentement pour l'adhésion, il était représenté par un observateur officiel, sans participer aux réunions du Comité des Ministres, aux conférences des Délégués des Ministres, etc. Telle était, hier encore la situation.

Aujourd'hui le traité d'Etat est signé, les troupes étrangères ont évacué notre territoire : la situation a changé. Nous avons pris notre destin dans nos propres mains. Vous savez quelles discussions s'ensuivirent sur la lettre et sur le contenu de notre neutralité, et c'est cette neutralité qui nous a permis de devenir Membre de plein droit du Conseil de l'Europe.

Notre adhésion est basée sur le préambule et l'article 3 du Statut du Conseil de l'Europe. Mais vous me permettez une remarque. En application de l'article 6 du Statut, le nombre des sièges attribués à l'Autriche à l'Assemblée Consultative a été fixé à six Représentants et à six Suppléants. Nous ne voulons pas protester contre cette décision, mais après avoir vérifié le nombre réel de nos habitants, nous demanderons l'attribution d'un septième siège. Car il n'est pas possible pour le moment d'évaluer exactement le nombre des personnes déplacées ou des réfugiés qui obtiendront le droit de citoyen dans notre pays.

La politique de ma patrie est pour l'unification de l'Europe, pour la paix de notre continent et pour le bien-être des Européens. C'est notre but, notre objectif, et nous emploierons toutes nos forces pour vous aider à accomplir cette noble tâche.